ASSOCIATION LOI 1901 N°W595035101 Lille — Siret: 847 973 039 00013

Siège social: 19 avenue Georges Clemenceau 59130 LAMBERSART

Mail: ffmscitoyenne@gmail.com

Sites: https://ffmsc.fr— https://assurancesolidarite.fr

LA TRIBUNE de la santé

MUTUELLE SANTÉ citoyenne

L'INFORMATION AUX AHDERENTS, ELUS, CCAS, ASSOCIATIONS, ENTREPRENEURS.

Mars 2021

Comprendre ses remboursements de soins
Comment bien utiliser son masque
Cancer avancées et espoirs
L'actualité COVID 19 sur la recherche à Pasteur Lille
La recherche a besoin de vous

« La sortie du tunnel est-elle proche ? ».

Voici que le printemps s'approche et l'espoir renaît, les vaccinations sont en cours, la mise en œuvre de futurs traitements nous est annoncée, vous découvrirez au fil de ces pages un point sur les recherches prometteuses de l'Institut Pasteur de Lille.

Nombre d'entre vous nous sollicitent afin que nous leurs permettions de comprendre comment ont été calculés leurs remboursements de soins. A cette attention j'ai rédigé pour vous permettre de mieux comprendre ces calculs un résumé des différentes prises en charge tant de la CPAM que des complémentaires santé et l'éventuel reste à charge. Ces difficultés de compréhension proviennent essentiellement du manque de transparence des différents acteurs et du manque de lisibilité des tableaux de garanties et contrats de complémentaire santé. Les praticiens, prothésistes et assureurs malgré leurs signatures apposées sur les accords du 100% santé ont semble–t-il oublié nombre de leurs engagements. Concernant les contrats de complémentaire santé aucune rédaction commune n'a été finalisée rendant encore une fois malgré toutes les promesses faites la comparaison difficile alors que la résiliation infra-annuelle est en œuvre depuis le premier décembre dernier.

La protection contre le démarchage téléphonique qui avait été encore une fois été bafouée par plusieurs courtiers malveillants vient d'être renforcée, de nouveaux articles de lois ont été votés par l'Assemblée et rendus encore plus contraignants pour les démarcheurs par plusieurs amendements introduits par nos Sénateurs. Toute souscription lors d'un premier contact sera maintenant frappée de nullité et tout accord devra être formulé par écrit et ne sera parfait qu'après signature du nouveau contrat présenté. Nous resterons attentifs au respect de ces dispositions nouvelles.

Ayons confiance en l'avenir et soyons acteurs du changement persévérons dans nos revendications….

Joël VERNIER Président de FFMSC et d'Assurance & Solidarité

On s'engage !

Institut Pasteur

La Mutuelle Santé Citoyenne participe au financement des programmes de recherche sur le « bien vieillir » !

Pour que demain soit encore plus en accord avec vos attentes

Comprendre son remboursement de soins

Immersion dans les grilles d'Ameli et des complémentaires santé, pour comprendre ce qu'il vous restera à payer pour vos frais médicaux.

Se plonger dans les grilles de remboursement des complémentaires santé, c'est comme se lancer dans l'apprentissage d'une nouvelle langue : il faut apprendre quelques termes incontournables et autres notions clés avant d'avoir la sensation de commencer à déchiffrer quelques lignes… Ouvrez vos cahiers !

1 – Quels sont les documents clés pour comprendre ?

Premier document à étudier, qu'il s'agisse de choisir un contrat ou de savoir si votre contrat actuel couvre bien vos dépenses à venir : le tableau de garanties.

Problème : il est peu compréhensible. « Le tableau de garanties témoigne de la complexité du système », reconnaissent les acteurs de la Mutuelle Santé.

La mention « 100% BR » dans votre grille de garantie ne signifie ainsi pas que vos frais seront entièrement remboursés mais que vous serez indemnisé à hauteur de la base de remboursement de la Sécurité sociale… « Ce libellé du taux de remboursement permet d'avoir une grille immuable, car les tarifs euros de référence de la Sécurité sociale évoluent en permanence » Le tableau de garanties – uniformisé de manière non satisfaisante chez tous les assureurs et mutuelles depuis 2019 - est donc bien un document de référence, qui nécessite des illustrations concrètes...

Frais médicaux : 3 « payeurs » possibles

Pour certains actes courants, vous ne « déboursez » rien puisque tout est pris en charge par Ameli (l'Assurance maladie) et/ou votre complémentaire santé. C'est vrai pour tous les actes concernés par la récente réforme du « 100% Santé ».

Pour tous les autres frais de santé, la facture est le plus souvent divisée en 3 parts inégales :

- la Sécurité sociale (Ameli) ;
- la complémentaire (Mutuelle santé complémentaire)
- le « reste à charge » pour le patient/consommateur.

Second document clé : les exemples de remboursement.

Vous les trouvez soit dans la brochure qui vous a été remise, après les tableaux de garanties, soit sur le site web de votre assureur ou mutuelle. Vous pouvez aussi les réclamer, que vous soyez client ou non.

Ces exemples détaillent votre couverture (et les autres options disponibles) pour une sélection d'actes dits « standards ». Pour ces dépenses médicales « standards » (forfait journalier hospitalier, équipement optique de « classe B », détartrage, consultation sans dépassement d'honoraire, etc.), l'organisme rédacteur s'oblige à détailler, au centime près, ce qui est pris en charge par la Sécurité sociale (Ameli), ce qu'il vous rembourse, et ce qu'il vous reste à charge.

Cette démarche pédagogique est récente, ces exemples ayant fait l'objet d'une harmonisation courant 2020 : si l'engagement est bien appliqué, les nouveaux contrats sont plus lisibles, notamment grâce aux exemples exprimés en euros, on peut regretter toutefois le choix du panel d'actes étudiés trop limitatif.

2 – Comment estimer vos futurs remboursements ?

Vous savez que vos dépenses en optique, aide auditive ou encore en frais dentaires sont importantes ou vont l'être ?

Premier réflexe : regardez les exemples de remboursement.

Exemple 1 : des lunettes classe A ou B ?

La réforme « 100% Santé » favorise le consommateur, mais elle complique indirectement la lecture des garanties des complémentaires santé. En optique, il faut ainsi désormais distinguer les montures et verres « classe A », dont les prix sont limités (30 euros la monture, notamment), ou « classe B », pour laquelle les prix sont fixés librement.

Lunettes classe A à 125 €. Isabelle choisit une monture et des verres qui entrent dans l'offre réglementée « classe A ». La base de remboursement réglementaire est de 37,50 €, et le taux de remboursement de la Sécurité sociale de 60%. Ameli rembourse donc 22,50 €. Dans le cadre de cette réforme « 100% Santé », les 102,50 € restants sont entièrement pris en charge par la mutuelle santé d'Isabelle (ou payés par le consommateur s'il n'a pas de complémentaire).

Lunettes classe B à 345 €. Arthur choisit une monture et des verres qui n'entrent pas dans l'offre réglementée ! La base de remboursement de la Sécurité sociale n'est donc que de 0,15 €, et le taux de remboursement de la Sécurité sociale reste de 60% : Ameli rembourse 0,09 €. Le tableau de garantie de la mutuelle de Arthur prévoit un forfait de 80 € par verre et de 100 € pour la monture, soit 260 €. La complémentaire rembourse 259,91 €, qui s'ajoutent aux 0,09 € de la Sécurité sociale, soit 260 € au total. Arthur subit donc un reste à charge de 85 €.

Exemple 2 : une couronne dentaire

Isabelle se fait poser une couronne céramo-métallique sur une molaire. Un acte facturé en moyenne 538,70 €, selon la grille de tarifs moyens nationaux de l'Unocam pour 2021. La base de remboursement de la Sécurité sociale est de 120 €, auquel un taux de remboursement réglementaire de 70% s'applique : l'Assurance maladie couvre 84 €.

Isabelle avait anticipé et souscrit l'option de sa complémentaire couvrant ces frais à hauteur de « 400% BR », un taux élevé qui nécessite souvent de réclamer la couverture optimale (en contrepartie d'une cotisation annuelle plus onéreuse). Les 400% annoncés se calculent sur la base de remboursement, tout en prenant en compte la part déjà prise en charge par l'Assurance maladie. Pour faire simple, la complémentaire rembourse 330% de la base de remboursement (120 €), soit 396 €. Le reste à charge est de 58,70 € pour Isabelle.

Les exemples détaillés par les complémentaires, censés être représentatifs de la grande majorité des frais médicaux, restent schématiques. La meilleure solution pour anticiper d'importants frais médicaux reste de « soumettre le devis réalisé par votre praticien à votre assurance complémentaire ».

Sur ce devis, quel que soit le type de frais, vous allez retrouver un découpage similaire :

- le montant facturé par le praticien ou professionnel de santé ;
- le remboursement du régime obligatoire (RO), autrement dit ce que la Sécurité sociale prend en charge ;
- le remboursement du régime complémentaire (RC) ;
- le « reste à charge ».

L'important sur un tel devis est donc pour vous d'identifier le « reste à charge global », ou « total à régler par l'assuré ».

3 – Taux de remboursement, BRSS, ticket modérateur… Les notions à retenir

Pas moins de 93 notions figurent dans le glossaire de l'Unocam, l'organisme regroupant toutes les complémentaires qui utilisent désormais tous une terminologie commune, après que l'Unocam ait amélioré son glossaire.

Nul besoin de retenir ces 93 notions. Quelques termes clés vous permettent déjà de déchiffrer votre contrat actuel ou futur contrat :

Base de remboursement (BR). Apparaissant dans certains cas particuliers comme tarif de responsabilité (TR), la BR, ou BRSS, est le tarif de référence pour l'Assurance maladie pour chaque type de prestation, équipement ou soin. Mais le tarif réellement facturé peut dépasser cette BR : c'est le cas pour un médecin de « secteur 2 », ceux qui fixent librement leurs honoraires. Cette base réglementaire a une influence à la fois sur la prise en charge de la Sécurité sociale et par ricochet sur le remboursement de la complémentaire.

Taux de remboursement de l'Assurance maladie. Cette « BR » n'est que rarement remboursée entièrement par la Sécurité sociale : elle y applique son taux de remboursement, différent pour chaque type de soin. Sur le site Ameli, sont détaillés les taux de remboursement pour les assurés du régime général.

Ticket modérateur. « Ce qui reste à charge après le remboursement de l'Assurance maladie », donc avant l'intervention de la mutuelle.

Taux de remboursement de la complémentaire. Il s'agit de différencier le taux de l'Assurance maladie de ceux figurant dans les tableaux de garanties des complémentaires. Le plus souvent, les taux figurant dans les grilles de votre contrat apparaissent sous la forme « 200% BR », ce qui signifie que vous êtes remboursé à hauteur de deux fois la base de remboursement de l'Assurance maladie. Attention : sauf rares exceptions, ces taux intègrent le remboursement de la Sécurité sociale (qui couvre déjà 60%, 70% ou 100% de la BR, par exemple).

Contrat « responsable et solidaire ». Ce cadre réglementaire concerne les complémentaires santé « solidaires et responsables ». La majorité du marché repose sur le contrat responsable et solidaire, sans questionnaire médical. En dehors de ce cadre, la complémentaire peut fixer notamment le niveau de cotisations selon l'état de santé du client.

Lisibilité des contrats : du mieux mais rien n'est encore parfait….

Depuis le 1er décembre, vous pouvez changer d'assurance complémentaire santé à tout moment, dès que vous avez bouclé votre première année d'engagement. L'issue d'un combat de longue haleine mené par l'UFC Que Choisir.

Mais ce marché est complexe. Notamment car la moitié des assurés sont couverts via un contrat collectif, souscrit par le biais de leur entreprise, qui prend en charge une part des cotisations.

De notre point de vue, la priorité reste que les contrats soient lisibles et comparables !

Un problème demeure : les exemples sont désormais exprimés en euros, mais les grilles restent exprimées en pourcentage de remboursement de la Sécurité sociale. Malgré de nombreuses demandes, les assurances et les mutuelles ne veulent pas toucher à leurs grilles de garanties… À terme, « un contrat type, standardisé serait bien plus lisible pour le consommateur ! En 2021 ce problème reviendra à l'ordre du jour des différentes réunions organisées sous la houlette du CCSF organisme au sein duquel siègent tous les acteurs de la complémentaire santé, les organismes financiers, les syndicats et associations de consommateurs.

«Bien respirer avec un masque»

Retrouvez l'intégralité de la conférence

CCMO MUTUELLE SANTÉ PRÉVOYANCE
L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

En cette période si particulière et face à ces nouveaux enjeux de santé, CCMO Mutuelle organisait le 16 février 2021, **la conférence en ligne « Bien respirer avec un masque » à laquelle je participais**.

La conférence était gratuite et ouverte à tous. Elle était animée par la sophrologue **Laurence Roux-Fouillet**, qui a présenté les principales problématiques engendrées par le port du masque.

Depuis leur domicile, plus de 100 participants ont pu poser leurs questions et bénéficier de techniques et de conseils pour mieux supporter le masque au quotidien.

Je vous propose de retrouvez l'intégralité de la conférence en ligne « Bien respirer avec un masque » sur notre site https://ffmsc.fr/bien-respirer-avec-un-masque

ALLO Docteur !!

Vous pouvez retrouver les différents articles parus en cliquant sur le bouton ci-dessous ou rendez-vous sur notre site https://ffmsc.fr/allo-docteur-des-specialistes-vous-conseillent

ALLO DOCTEUR

Pour connaître et évaluer votre état de santé cognitif, physique, osseux, métabolique et général puis l'améliorer avec un coaching adapté : le Parcours Longévité à l'Institut Pasteur de Lille est là pour vous aider !
Contact : 03 20 87 72 45 / parcours.longevite@pasteur-lille.fr

À LA UNE

Cancers : avancées et espoirs

à l'Institut Pasteur de Lille

Il y a presque autant de cancers différents que de malades, chaque tumeur étant associée à des mécanismes moléculaires propres. Seules les avancées de la recherche permettront de les décrypter, de les comprendre et de les enrayer. La découverte des traitements qui guériront demain chaque patient est un processus - long certes - mais indispensable, sur lequel reposent tous nos espoirs. Plus de 18 millions de nouveaux cas et 9,6 millions de décès sont recensés chaque année dans le monde. Des chiffres lourds, qui justifient pleinement la mobilisation très active des chercheurs de l'Institut Pasteur de Lille dans ce domaine. Grâce à deux équipes de recherche dédiées, notre institut peut explorer chaque année de nouvelles pistes prometteuses et favoriser l'émergence de progrès déterminants.

Le cancer du poumon est le plus mortel en France et arrive en tête de la surmortalité dans les Hauts-de-France.

PREMIÈRE MONDIALE

UN TRAITEMENT CIBLÉ EFFICACE CONTRE CERTAINS CANCERS DU POUMON.

Dans un précédent numéro, nous avions déjà évoqué les recherches de l'équipe du Docteur David Tulasne (Unité Mixte de Recherche Canther, CNRS 9020, Inserm 1277) sur des thérapies ciblées visant les récepteurs à activité tyrosine kinase (RTK), afin de traiter certains cancers du poumon, notamment chez les patients présentant des mutations MET. En effet, la transformation oncogénique induite par un RTK peut être déclenchée par différentes mutations. Détecter les mutations dans un type de tumeur est donc très important pour comprendre les mécanismes conduisant au développement du cancer. Cette compréhension permet d'établir un diagnostic précis, puis de concevoir des thérapies ciblées pour attaquer spécifiquement cette anomalie et n'affecter que les cellules tumorales.

Suite à ces travaux, un essai clinique international mené en collaboration avec le service de pneumologie du CHU de Lille et dirigé par le Professeur Alexis Cortot, onco-pneumologue, a permis de valider l'efficacité de ce traitement ciblé, dans la prise en charge de certains cancers agressifs du poumon.

> *La mutation MET touche 3 % des patients, soit 104 nouvelles personnes par an dans la région.*
>
> Professeur Cortot

Remplacer la chimiothérapie par des médicaments ciblés, plus performants et moins toxiques.

Cette avancée fondamentale est une première mondiale. Elle devrait permettre de **proposer, à certains patients, un médicament par voie orale plus performant et moins toxique que la chimiothérapie.** Un véritable espoir pour de nombreux malades, car « les mutations MET touchent 3 % des patients, soit 104 nouvelles personnes par an dans la

La transmission du savoir est une valeur importante des chercheurs de l'Institut Pasteur de Lille.
Ici, observation de colonies de cellules cancéreuses fixées et colorées dans une boîte de culture.

région, et pour lesquelles il n'y a pas d'autres solutions thérapeutiques » indique le Professeur Cortot.

Le bon médicament au bon patient.
La collaboration entre les chercheurs de l'Institut Pasteur de Lille et les équipes du CHU de Lille a permis de dresser une véritable carte d'identité de la tumeur. En étudiant des échantillons prélevés chez les patients, les chercheurs ont non seulement pu détecter la quasi-totalité des mutations génétiques, mais ils ont aussi pu démontrer l'efficacité de médicaments ciblés susceptibles de les bloquer. Pour mettre au point de nouvelles thérapies ciblées et offrir un espoir de guérison, il est essentiel d'avoir une connaissance fine des mutations conduisant au développement des cancers, mais également des mutations conduisant à la résistance aux traitements responsables des rechutes. Car le Docteur Tulasne le rappelle, *« un essai clinique positif offre une meilleure espérance de vie du patient, mais ne conduit pas encore à une guérison »*. L'espoir repose donc sur le développement de secondes stratégies, dès qu'apparaît une résistance. À terme, les chercheurs espèrent épuiser le stock de résistance possible dans la tumeur pour parvenir à la guérison du patient. ▶

LES CANCERS EN FRANCE

1ère cause de mortalité

382 000 nouveaux cas par an

157 400 décès chaque année

1 homme sur 2 et
1 femme sur 3 auront
un cancer avant **85 ans**

4 cancers les plus fréquents :
poumon, sein, prostate, colorectal

Les Hauts-de-France sont particulièrement touchés, avec une surmortalité régionale de **25%** environ et une mortalité prématurée supérieure de **36 %** à la moyenne nationale.

Cancers : avancées et espoirs à l'Institut Pasteur de Lille

Le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez l'homme.

ZOOM

CANCER DE LA PROSTATE ET COVID-19 : LES ANDROGÈNES JOUENT-ILS UN RÔLE ?

Depuis l'apparition du coronavirus SARS-CoV-2, il a très vite été constaté que, parmi les patients hospitalisés, les hommes étaient plus sévèrement atteints que les femmes. L'une des explications repose sur les effets physiologiques des androgènes (hormones mâles). Une hypothèse renforcée par le fait que la protéase TMPRSS2 - une protéine cruciale dans l'infection virale - se trouve régulée par les androgènes dans la prostate et est très fortement exprimée en cas de cancer.

Nous ignorons pour l'instant si les androgènes régulent également l'expression dans les poumons, et plus largement dans les organes cibles du coronavirus à l'origine du COVID-19. L'objectif des recherches de l'équipe du Docteur Martine Duterque (Directrice de recherche - Unité Mixte de Recherche Canther, CNRS 9020, Inserm 1277) est d'une part, d'étudier dans les cellules cancéreuses de prostate, puis dans les cellules pulmonaires, si la modulation des androgènes a un effet sur l'infection virale par le SARS-CoV-2, et d'autre part, grâce à un modèle qui peut être infecté en laboratoire par le virus, d'évaluer l'effet des anti-androgènes sur l'expression de la protéase cruciale à l'infection (TMPRSS2) dans les tissus pulmonaires, entre autres, et dans la prostate qui est ici le témoin positif. Enfin, à partir des cohortes de patients à la fois atteints de cancer de la prostate traités ou non par hormonothérapie, et ayant contracté la COVID-19, les chercheurs évalueront les degrés de gravité de l'infection en fonction des traitements des patients.

« Ces recherches alliant COVID-19 et cancer impliquent de nombreuses collaborations au sein même du Campus avec le Docteur Jean Dubuisson, directeur du Centre d'Infection et d'Immunité de Lille, le Docteur Sandrine Belouzard, chercheuse en virologie moléculaire et cellulaire des coronavirus, le Docteur François Trottein, chercheur au Centre d'Infection et d'Immunité de Lille » souligne le Docteur Duterque. *« La proximité de nos différentes équipes favorise grandement les échanges et la mise en commun de nombreuses compétences. »*

> ***« La proximité de nos différentes équipes favorise grandement les échanges et la mise en commun de nombreuses compétences.***

Le but de ce projet est double.
Il permettra de comprendre un des rôles possibles des androgènes dans l'infection virale chez les hommes, et d'évaluer les risques et le degré de gravité pour les patients à la fois atteints de la COVID-19 et d'un cancer de la prostate, traités ou non par hormonothérapie. Des données cruciales pour anticiper et améliorer la prise en charge des patients atteints de cancer de la prostate en période d'épidémie.

ENSEMBLE, ACCÉLÉRONS LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER

AVEC **50 €** vous financez du matériel pour les laboratoires

AVEC **75 €** vous aidez à financer des bourses à destination de jeunes chercheurs

Pour favoriser l'émergence de nouvelles avancées et espérer guérir un plus grand nombre de patients atteints de cancers, les chercheurs de l'Institut Pasteur de Lille ont besoin de vous. 75% des ressources de notre Institut proviennent de votre générosité : chaque don compte pour pouvoir financer des travaux de recherche innovants et prometteurs et faire progresser le combat contre le cancer.

POUR FAIRE UN DON DÈS MAINTENANT :

- **Flashez ce code** ou rendez-vous sur **www.pasteur-lille.fr**, rubrique **nous soutenir :** c'est rapide, simple et votre paiement par carte bancaire est entièrement sécurisé.
- Retrouvez en dernière page de ce magazine, le bulletin de don prévu à cet effet.

Merci de votre mobilisation à nos côtés et de votre générosité !

Votre don à l'Institut Pasteur de Lille est déductible de vos impôts. Pensez-y.

COVID-19 Une molécule particulièrement efficace contre le virus

Dès le début de la crise sanitaire, une équipe TASK FORCE COVID-19 réunissant des chercheurs de plusieurs laboratoires de l'Institut Pasteur de Lille s'est mobilisée dans la recherche d'un traitement contre la COVID-19.

Par rapport à nos projets habituels, de recherche fondamentale, nous avons comme objectif d'avoir un impact clinique immédiat et un impact sociétal direct.

Depuis près d'un an, ils sont plus de 30 chercheurs biologistes, chimistes et virologues parmi les meilleurs dans leur spécialité - issus du CNRS, de l'Inserm, de l'Université de Lille, du CHU de Lille et d'Apteeus - à travailler ensemble chaque jour sur le campus de l'Institut. La mission qui leur a été assignée est de trouver, le plus rapidement possible, un traitement contre la COVID-19.

Engagée dans une véritable course contre la montre, cette TASK FORCE COVID-19 poursuit des objectifs stratégiques précis, à l'instar du projet « Thérapide » qui a vocation à identifier des médicaments capables d'inhiber le virus SARS-CoV-2. La méthode utilisée s'appuie principalement sur le repositionnement de médicaments. Il s'agit donc d'aller chercher parmi toutes les molécules existantes, celles qui pourraient être efficaces contre le virus, sans provoquer d'effets secondaires graves.

Dans un entretien récent, le Professeur Benoit Déprez, Directeur scientifique de l'Institut Pasteur de Lille, a fait état des avancées de la recherche contre la COVID-19 avec notamment la découverte d'une molécule particulièrement efficace contre le SARS-CoV-2. Sur cette base, les chercheurs de l'Institut, en collaboration avec des cliniciens infectiologues lillois, ont conçu un essai clinique de phase 3, en double aveugle contre placebo. Les demandes d'autorisation sont en cours.

« Notre équipe TASK FORCE COVID-19 a testé plus de 2 000 molécules présélectionnées par la startup Apteeus, implantée sur le campus de l'Institut Pasteur de Lille. L'une d'elle s'est révélée particulièrement puissante contre le virus et fait depuis l'objet d'études plus approfondies. Cette molécule dispose déjà d'une autorisation de mise sur le marché. Son utilisation pourrait être rapide ».

Professeur Benoit Déprez

Faites un don pour soutenir les avancées de l'Institut Pasteur de Lille sur la COVID-19 ! Rendez-vous sur **coronavirus.pasteur-lille.fr**

La recherche a besoin de vous !!

Vous aussi vous pouvez participer par un don à la recherche de traitements adaptés pour vaincre les maladies et ainsi contribuer et profiter du bien vieillir en bonne santé. Le lien suivant est entièrement sécurisé et vous garantit que votre don parviendra directement à l'Institut Pasteur de Lille. Un reçu fiscal vous sera transmis par l'institut afin que vous profitiez pleinement de la déduction fiscale inhérente. Ensemble soyons acteurs de notre santé. Quel qu'en soit son montant votre don participera au financement aux futures découvertes thérapeutiques. https://pasteur-lille.iraiser.eu/lacause/~mon-don

On s'engage !
Institut Pasteur
La Mutuelle Santé Citoyenne participe au financement des programmes de recherche sur le « bien vieillir » !

Nous avons confiance en l'avenir et nous sommes acteurs du changement
pour que vous n'ayez pas à le subir :
Il est maintenant nécessaire de revenir aux fondements de base :
Responsabilité – Solidarité - Transparence - Frugalité - Efficacité - Proximité – Compétence.
Notre engagement votre santé: les objectifs

- ***en améliorer l'accès aux soins***
- ***en réduire le coût de la complémentaire santé***
- ***en œuvrant pour retrouver une égalité de traitement fiscal des cotisations***

Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne
LE PREMIER COLLECTIF CITOYEN